

REPUBLIQUE FRANCAISE

DOSSIER : N° PC 062 181 21 0 0006

Déposé le : 01/07/2021

Demandeur : SCI MOB

Sur un terrain sis à : RUE DU MOULIN BUCQUOY
(62116)

Référence(s) cadastrale(s) : 181 AS 86, 181 AS 87

Envoi en recommandé avec avis de réception n°1A 209 001 2325 8

COMMUNE de BUCQUOY

Arrêté n°47/2025

PROROGATION DE VALIDITÉ

Permis de construire

Le Maire de la commune de BUCQUOY,

Vu la demande de prorogation de Permis de construire présentée le 14 mars 2025 par la SCI MOB, représentée par Monsieur Luc REBOUT, 31 Rue neuve à RANSART 62173 ;

Vu le Permis de Construire délivré le 30/09/2021,

- pour la construction de 3 logements à ossature bois ;
- sur un terrain situé RUE DU MOULIN à BUCQUOY (62116) ;
- pour une surface de plancher créée de 231 m² ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i) de la CC du Sud-Artois approuvé par délibération du 3 mars 2020, modifié le 7 juin 2021 et le 16 janvier 2023 ;

Considérant la première demande de prorogation accordée le 08/12/2023 ;

Considérant que les règles d'urbanisme applicables aux travaux autorisés le 30/09/2021 n'ont fait l'objet d'aucune modification ;

ARRÊTE

Article 1

La demande de prorogation de Permis de Construire susvisé est **ACCORDEE**.

Article 2

La prorogation prend effet au terme de la validité de la première décision de prorogation pour une durée d'une année soit jusqu'au 1^{er} octobre 2026 qui marquera la fin de durée de validité du Permis de Construire.

BUCQUOY, le 08 avril 2025

Le Maire,



Eugène DELAMBRE

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.